

PROJET DE LOI

adopté

le 14 avril 1994

N° 95
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'un amendement de la convention établissant l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques « EUMETSAT ».

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : 684, 834 et T.A. 109.

Sénat : 178 et 253 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'amendement de la convention établissant l'Organisation pour l'exploitation de satellites météorologiques « EUMETSAT » du 24 mai 1983, adopté lors de la quinzième réunion du conseil d'EUMETSAT des 4 et 5 juin 1991, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 avril 1994.

Le Président,
Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 684 (A.N. 10^e législ.).